

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 27*	Absent(s) excusé(s) : 24	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 mars 2025

Vote(s) pour : 29

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

\* article L.2131-11 du CGCT, les conseillers intéressés ont quitté la séance et n'ont pas été comptabilisés dans le quorum

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 17 mars 2025,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2025-03-17-BD-65.4 :

**Autorisation de versements d'aides en fonctionnement 2025 - Subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine - BETA.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,  
VU la délibération du Bureau du 18 mars 2024 approuvant le soutien à la Chaire Ressources Naturelles et Economie Locale (RENEL) 2024-26,  
VU le Budget Primitif 2025,  
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'honorer les engagements pris lors des Bureaux délibérants,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine – BETA de 10 800 € au titre de l'exercice 2025.

VOP P3

Metz, le 18 mars 2025

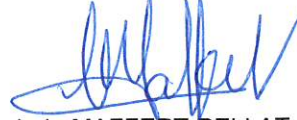
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

**Aides en fonctionnement 2025 – Conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles adoptées en 2022, 2023 & 2024**  
**Montants des versements potentiels**

Bénéficiaire	Nom du projet	Coût total du projet	Montant dépense subventionnable EMM	Soutien global projet			2025		
				Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Université de Lorraine – LPCT	Chaire Multimine – Approches multi-échelles pour la séparation des minéraux	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	125 000,00 €	-	125 000,00 €	25 000,00 €	-	25 000,00 €
Université de Lorraine – Peel	Accompagnement de la phase 5 – A la reconquête des étudiants-entrepreneurs	2 154 500,00 €	-	120 000,00 €	-	120 000,00 €	40 000,00 €	-	40 000,00 €
Université de Lorraine – UFR DEA	Chaire Urbanisme et Aménagement Durables (UAD)	777 990,00 €	458 490,00 €	90 000,00 €	-	90 000,00 €	30 000,00 €	-	30 000,00 €
Université de Lorraine – BETA	Chaire Ressources Naturelles et Economie Locale – RENEL	-	108 000,00 €	32 400,00 €	-	32 400,00 €	10 800,00 €	-	10 800,00 €
							<b>105 800,00 €</b>		

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20250317-2025-03-DB65-4-DE

**Numéro de l'acte :** 2025-03-DB65-4  
**Date de décision :** lundi 17 mars 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Autorisation de versements d'aides en fonctionnement 2025 - Subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine – BETA  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 20/03/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20250317-2025-03-DB65-4-DE  
**Document principal :** 99\_DE-65-4.pdf

#### Historique :

19/03/25 20:27	En cours de création	
19/03/25 20:30	En préparation	Catherine DELLES
20/03/25 09:49	Reçu	Catherine DELLES
20/03/25 09:50	En cours de transmission	
20/03/25 10:00	Transmis en Préfecture	
20/03/25 11:25	Accusé de réception reçu	